LE DÉVELOPPEMENT DES PLANTES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES

CONCLUSION

par Jean-Claude **Mounolou**[1]

A la différence des plantes de la flore de Gaston Bonnier, les plantes génétiquement modifiées (PGM) ont le privilège ou la malédiction de n'être nommées qu'en référence à la technique de leur obtention. Leur manque d'identité « personnelle » suscite à la fois la curiosité et l'espoir des uns, la peur et l'opposition des autres. Dans cette situation, les scientifiques ont pour tâche d'apporter les connaissances et les moyens nécessaires à l'élaboration de la « personnalité biologique » de chaque PGM. Les acteurs, comme les agriculteurs et les horticulteurs, les paysagistes et les industriels, ont pour intérêt de repérer et de mettre en usage les PGM qui répondent à leurs attentes. Pour les citoyens, utilisateurs conscients ou non des PGM actuelles, une évaluation bénéfices-risques économique et éthique, sanitaire et environnementale, aiderait à accepter et/ou décider des usages des futures PGM.

Partant de gènes, et de génomes à modifier, M. G. Pelletier a exposé les multiples procédures moléculaires disponibles et leurs spécificités respectives. Pour nous tous, le message essentiel tient dans le constat selon lequel la maîtrise de ces techniques va jusqu'à la compréhension de leurs limites. Ceci permet d'en envisager des usages réfléchis, sages et efficaces : les PGM actuelles ne sont donc pas un achèvement. Elles subissent et subiront en permanence une évolution.

Aujourd'hui les PGM existent. Il en a été construit de nombreuses sortes parmi de nombreuses espèces de plantes cultivées et certaines sont largement cultivées. M. B. Le Buanec a dressé un panorama global de cette entreprise et expliqué l'intérêt qu'y portent les professionnels dans le monde. Deux autres leçons méritent aussi d'être retenues de l'exposé : 1) Développer des PGM demande un lourd investissement ; 2) Sans perspective d'investissement la recherche et l'expertise d'un pays ou d'une entreprise s'éteignent.

Comme nous le rappelle M. G. Kressmann toutes les PGM ne trouvent pas automatiquement une place dans la société. Leurs acceptations, leurs usages, les règles et les droits qui les accompagnent varient considérablement d'un pays à l'autre, d'une école de pensée à l'autre. M. G. Kresmann constate que de façon générale les PGM sont en France les produits dérivés des biotechnologies les plus mal appréciés d'un public qui par ailleurs se félicite des opportunités ouvertes en matière d'additifs alimentaires, de médicaments ou de thérapie génique. Ceci pourrait bien signer un échec de l'enseignement général de la génétique, révéler

[1] Membre et ancien président de l'Académie d'Agriculture de France.

des intérêts politiques conservateurs ou même des positions idéologiques bien soutenues par une aptitude à inspirer légitimité et confiance.

Les trois exposés délivrent un message cohérent : la construction, la diffusion et l'usage des PGM prennent de l'ampleur dans le monde. Ce mouvement répond à des attentes et suscite simultanément des débats voire des controverses.

De la discussion générale ressortent plusieurs points d'ordres différents.

En premier lieu, qu'elle soit autorisée ou interdite, la diffusion généralisée des PGM obligera tous les pays et toutes les entreprises à élaborer de nouvelles politiques des ressources génétiques qui intègrent les PGM, quel qu'ait été le dynamisme des politiques précédentes. Même en situation d'interdiction, la France (le ministère de l'agriculture) serait bien inspirée de se mettre à la tâche avant d'y être contrainte par les évènements.

Le second point concerne la légitimité que donne « l'utilité » à un objet et/ou une démarche. Ce concept de sens commun est en fait employé dans des sens différents par les différents participants aux débats sur les PGM. Cette ambiguïté, entretenue, est source d'incompréhensions et de confrontations irréductibles.

Un troisième point porte sur la confusion généralement entretenue dans notre société entre conjectures et connaissances validées. Ceci est ^particulièrement perceptible dans le débat national sur les PGM. Cette confusion a d'ailleurs un intérêt politique et idéologique. Elle permet de couvrir par des arguments scientifiques des convictions définitives. Elle charge les « experts scientifiques » de responsabilités qui ne sont pas les leurs. La science n'a pas la capacité d'être définitive, simultanément elle apporte des connaissances et révèle des ignorances. L'ensemble constitue une information disponible pour ceux qui ont à prendre des décisions et à agir.

Aujourd'hui la France est « démocratiquement » hostile aux PGM. Mais elle en utilise pourtant directement ou indirectement de plus en plus sous forme d'objets vivants et de produits dérivés. Faut-il alors se contenter d'attendre avec bonne conscience ? L'Académie s'est dotée d'un groupe de réflexion sur les OGM, groupe ouvert à tous. Dirigé par notre confrère J.C. Pernollet, il a pour mission d'envisager l'avenir, de préparer et expliquer des décisions futures.

Une note plus personnelle pour conclure en attendant les prochaines élections présidentielles : Le temps est venu pour tous de reprendre les évaluations bénéfices-risques. Le temps est venu pour les élus d'apporter au cadre légal et juridique les amendements nécessaires à l'élaboration des PGM de nouvelle génération. Le décret 84-1120, concernant l'INRA, leur en fournit le moyen.Le temps est enfin venu pour l'Etat et les entreprises de réinvestir dans une recherche fondamentale et appliquée en sciences biologiques et sociales sur les PGM…

Le temps est venu d'ouvrir la flore de Gaston Bonnier aux PGM.